

PROJET RÉFÉRENT

Accompagnement du Département de l'Aisne (CD 02) dans la définition de sa stratégie immobilière (collèges)



OBJET DE L'OPÉRATION

Accompagnement du Conseil départemental de l'Aisne dans l'élaboration d'une stratégie de gestion et de rénovation de son patrimoine immobilier.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le Conseil départemental de l'Aisne souhaite disposer d'une vision globale et structurée de son patrimoine immobilier afin de définir une stratégie de gestion et de rénovation des bâtiments.

La collectivité a besoin :

- d'un état des lieux précis de son parc immobilier,
- d'indicateurs fiables pour orienter sa stratégie patrimoniale,
- d'un accompagnement pour intégrer les enjeux réglementaires et énergétiques (dispositif Éco Énergie Tertiaire, loi APER, etc.),
- d'une prise en compte du confort et de la qualité d'usage des bâtiments.

L'objectif est de prioriser les besoins de rénovation et de poser les bases d'une stratégie immobilière durable et cohérente à l'échelle du département.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema accompagne le Conseil départemental de l'Aisne dans la mise en place d'une méthodologie de gestion active de son patrimoine immobilier. Cette mission vise à permettre à la collectivité de mieux connaître son parc de bâtiments et de disposer d'éléments d'aide à la décision pour définir une stratégie patrimoniale cohérente.

CONTACT



relation-clients-hautsdefrance@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gestion de patrimoines immobiliers

Dans un premier temps, l'intervention du Cerema consiste à analyser l'organisation de la fonction immobilière du département. Cette phase permet d'étudier la manière dont la gestion du patrimoine est structurée au sein de la collectivité, d'identifier les différents acteurs impliqués et de comprendre les processus existants de gestion et de suivi des bâtiments. La mission prévoit ensuite la mise en place d'une phase d'autodiagnostic du parc immobilier. Celle-ci s'appuie sur la mise à disposition de l'outil développé par le Cerema, SFREU (Santé, Fonctionnalité, Réglementation, Energie et Usages), qui permet de réaliser un diagnostic global des bâtiments. Les équipes du département sont ainsi accompagnées dans la collecte d'informations techniques et dans l'évaluation de l'état du patrimoine.

Le Cerema assure également la formation des équipes à l'utilisation de cette méthodologie et de l'outil de diagnostic. Cet accompagnement vise à permettre aux services du département de s'approprier durablement la démarche, d'utiliser les données recueillies et d'en analyser les résultats de manière autonome.

Enfin, à partir des informations collectées et des diagnostics réalisés, le Cerema accompagne le département dans la construction d'une vision patrimoniale globale. Cette étape permet d'analyser les données, de définir des indicateurs de pilotage pertinents et d'identifier les priorités d'action et de rénovation des bâtiments, afin de poser les bases d'une stratégie immobilière adaptée aux enjeux du territoire.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Jérôme Litière
Directeur des Bâtiments
Conseil Départemental de l'Aisne

Direction territoriale Hauts-de-France
Julien Leroy : julien.leroy@cerema.fr
Directeur de l'agence
Amine Hamoudi : Chargé d'études en énergies renouvelables
Olivier Lemaitre : Chef de groupe

LE CALENDRIER

Septembre 2024 à Septembre 2025